

Acquisition de coffrets-cadeaux thématiques pour les retraités Vincennois

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26S0003

Date limite de remise des plis

09/06/2026 à 11h00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Vincennes

Centre communal d'Action Sociale
Représentant : Charlotte LIBERT Maire de la Ville
Adresse : Mairie de Vincennes
53 bis rue de Fontenay
94300 Vincennes
Courriel : marchespublics@vincennes.fr
Site internet : <https://vincennes.fr>




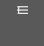






La personne en charge du dossier est : KAM Jessica Service marchés publics - gestionnaire marchés publics.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Acquisition de coffrets-cadeaux thématiques pour les retraités Vincennois**

Code CPV	Libellé CPV
15897300-5	Colis alimentaires

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Acquisition de coffrets-cadeaux thématiques pour les retraités Vincennois
 Acheteur	Ville de Vincennes
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Ville de Vincennes
 Durée	12 Mois - 2 reconductions
 Développement durable	Clause environnementale – Critère social
 Pénalités de retard	Cf. 7.1
 Variation des prix	Révisables, formule
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- DC2 : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement
- DC1 : Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- AE : Acte d'engagement – variante 1
- BPU/ DQE : Bordereau des Prix Unitaires/ Détail quantitatif estimatif
- BPU/ DQE : Bordereau des Prix Unitaires/ Détail quantitatif estimatif – variante 1
- CCP : Cahier des Clauses Particulières

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Informations complémentaires
Possibilité de proposer d'autres produits alimentaire en adéquation avec la demande initiale	Type de solution : Alternative à la solution de base

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement ou d'un acte d'engagement distinct. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

VILLE DE VINCENNES
Direction de la Commande publique
Service marchés publics
53 bis, rue de Fontenay - BP 123
94304 VINCENNES CEDEX

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance de responsabilité civile	Nous vous invitons dès à présent à vous procurer l'attestation d'assurance en cours de validité pour la responsabilité civile. A défaut de production de cette attestation à ce stade de la procédure, ladite attestation devra être produite, conformément à l'article 9 du CCAG Travaux, au plus tard quinze jours après la notification du marché et avant tout commencement d'exécution.
Certificat de régularité fiscale	Une attestation de régularité fiscale prouvant le paiement des taxes et contributions dues au Trésor public (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés), datant de moins d'un an
Certificat de régularité sociale	Une attestation de régularité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, en cours de validité et visant une situation datant de moins de 6 mois pour l'URSSAF ou visant une situation de 31 décembre de l'année précédant la demande pour la MSA

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Effectifs moyens annuels	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années.
Extrait KBIS	Un extrait récent (de moins de 90 jours) de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) (ou autre document mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures	Liste des principales fournitures effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire ou une déclaration de l'opérateur économique
RIB	Un relevé d'identité bancaire
Travailleurs étrangers	Une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2 du Code du travail. Le document remis, devra être daté de moins de 90 jours
Travailleurs handicapés	La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) établie au titre de l'année précédente. Si vous n'êtes pas concerné par le respect de cette obligation : produire une attestation sur l'honneur stipulant que vous employez moins de 20 salariés ou que employez plus de 20 salariés mais depuis moins de 3 ans

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les pièces de l'offre doivent être transmises **sans modification et la signature électronique est conseillée**. L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- **Offre de base**

Document	Descriptif
Acte d'engagement	A compléter, et signer électroniquement par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché
BPU/DQE	Document ci-joint, à compléter et signer électroniquement.
CCP	A accepter sans ratures ni modifications et à signer électroniquement.
Echantillons	Correspondant aux coffrets à réaliser dans le cadre du marché
Mémoire technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'offre - Le coffret - Qualité des produits - Conditions de livraison - Performance insertion

- **Offre avec variante**

Document	Descriptif
Acte d'engagement variante 1	Document ci-joint, à compléter et signer électroniquement.
BPU/DQE variante 1	Document ci-joint, à compléter et signer électroniquement.
CCP	A accepter sans ratures ni modifications et à signer électroniquement.
Echantillons	Correspondant aux coffrets exigés au BPU variante 1
Mémoire technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'offre - Le coffret - Qualité des produits - Conditions de livraison - Performance insertion

- **Échantillons :**

A l'appui de leur offre, les candidats remettent les échantillons dans les conditions suivantes :

Offre de base : *Coffret cadeaux pour les retraités vincennois*

- Une demi-bouteille de vin ou vin pétillant ou cidre (37,50 cl.)
- Deux pots de terrine (70 gr.) - oie/canard (ou autres à préciser)
- Un sachet de biscuits moelleux (150 gr.)
- Un sachet de chocolats fins ou des mendiants (150 gr.)
- Une carte de vœux à la signature du maire (texte fourni par le CCAS)

Variante (facultatives) : *Coffret cadeaux pour les retraités vincennois*

Le candidat transmettra les échantillons nécessaires et en adéquation avec le BPU variante.

Le coffret cadeaux de la variante devra obligatoirement comporter une demi- bouteille de vin ou de vin pétillant ou de cidre.

- **Remise d'échantillons :**

Afin de permettre l'appréciation qualitative des produits les candidats devront faire parvenir obligatoirement, **à titre gratuit**, les échantillons de produits désignés ci-avant et indiqué à l'article 5.1 du CCP.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute absence d'échantillon conforme à ceux demandés ci-dessus, conduira à l'élimination de l'offre sans analyse ni possibilité d'indemnisation.

Ces échantillons sont gratuits et ne donne droit à aucune indemnisation. Ils seront testés et ne pourront être rendus aux candidats.

Ils permettront la comparaison qualitative des produits qui seront livrés tout au long du marché.

La dégustation des produits et l'analyse sera noté selon le critère énoncé ci-dessous.

Le fournisseur retenu devra livrer des produits conforme aux échantillons.

Conditions d'envoi des échantillons

Ces échantillons sont gratuits et ne donne droit à aucune indemnisation.

Les échantillons devront être envoyés à l'adresse suivante :

Madame le Maire
Direction de la Commande publique
01.43.98.67.68
53 bis, rue de Fontenay
BP 123
94304 VINCENNES CEDEX
Horaires : 09h-12h30 / 14h00-17h30

La mention " MAPA – Acquisition de coffrets-cadeaux thématiques pour les retraités Vincennois ECHANTILLONS - NE PAS OUVRIR"- sera apposée lisiblement sur le colis.

Les échantillons, élément de l'offre, devront parvenir avant la date et heure limites de remise des offres indiquée sur la première page du présent règlement de consultation.

Ceux-ci ne porteront aucune étiquette mentionnant le nom du fournisseur.

Le dépôt des échantillons s'effectue contre remise d'un récépissé à remettre avec les documents de l'offre.

À défaut, si l'envoi s'effectue par un transporteur, il est possible de mettre dans son offre le bon de livraison à la place du récépissé.

Les produits livrés en échantillon devront être obligatoirement accompagnés d'une fiche technique.

Un bordereau à l'en-tête du fournisseur reprenant le N° de marché, les références, numéro d'article et la désignation des articles sera joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Opérateurs économiques distincts :

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut

se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. A ce titre le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré hors délai si le téléchargement se termine après la date et l'heure de réception des offres. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres (offre de base et offre avec variante) :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Sous-critères
1. Valeur technique (60 points)	<p><u>Appréciée à partir du mémoire technique (60 pts)</u></p> <p><u>Présentation de l'offre (10 pts)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et techniques mis à disposition pour répondre à l'offre - 5pts - Engagement environnementale du prestataire (RSE, certifications, politique durable) - 5 pts <p><u>Le coffret (10 pts)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspect extérieur, facilité d'ouverture, dimensions - 3 pts - Emballage : recyclable, compostable, sans plastique à usage unique (FSC, labels, recyclage) - 3 pts - Présentation des produits : <ul style="list-style-type: none"> • traçabilité, origine des produits (label, bio, équitable) - 2 pts • esthétique/présentation - 2 pts <p><u>Qualité des produits (30 pts)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation-aspect – 7 pts - Adéquation avec le public cible – 4 pts - Composition du produit (origine, saisonnalité, absence d'additifs, produits locaux/bio) – 8 pts - Goût – 9 pts - Impact environnemental de la chaine d'approvisionnement (tracabilité, empreinte carbone, circuits courts) - 2 points <p><u>Conditions de livraison (10 pts)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délais – 2 pts - Moyens matériels - 4 pts - Moyens humains - 4 pts
2. Prix (30 points)	<p><u>Analyser à partir du DQE (30 pts)</u></p> <p>Prix unitaire TTC le plus bas = 30</p> <p>Note sur 30 = (prix unitaire TTC le plus bas/prix unitaire TTC de l'offre examinée) x 30.</p>
3. Performance insertion (10 points)	<p><u>Appréciée à partir du mémoire technique (10 pts)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de salariés bénéficiaires d'une RQTH (sous-traitance possible) – 5 pts - Volume horaire d'insertion sociale moyen proposé par le candidat dans le cadre de la prestation – 5 pts

Les offres sont notées selon l'échelle de notation suivante par rapport au nombre de points maximum de chaque sous-critère. Pour chaque lot et pour chaque sous-critère, la méthode de notation de ce sous-critère est la suivante :

0 point si l'offre est incomplète ;

25% de la note maximale si l'offre est complète et peu satisfaisante techniquement ;

50% de la note maximale si l'offre est complète et moyennement satisfaisante techniquement ;

75% de la note maximale si l'offre est complète et satisfaisante techniquement ;

Note maximale si l'offre est complète et très satisfaisante techniquement.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.maximilien.fr>.

■ **Renseignements techniques :**

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

■ **Renseignements administratifs**

Correspondant : Jessica KAM
Direction de la commande publique
Téléphone : 01 43 98 67 68
Courriel : marchespublics@vincennes.fr
Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général de Gaulle

77008 Melun
Téléphone : 01 60 56 66 30
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr
Télécopie : 01 60 56 66 10
Site internet : melun.tribunal-administratif.fr